



FORESTVILLE

PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS
1, 2^e Avenue, Forestville (Québec) G0T 1E0

AVIS PUBLIC aux contribuables de la Ville de Forestville

Avis public est donné, que le règlement # 2023-313 à au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines modifiant le règlement # 2008-231 relatif voies publiques a été adopté le 14mars 2023.

Ce règlement a pour objet d'exiger que tous les camions transportant des agrégats provenant des carrières situées sur le territoire de la ville de Forestville de se munir, auprès du service des travaux publics de la Ville de Forestville, d'un numéro distinct.

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Forestville, ce 16 mars 2023

Original signé et versé aux archives

Dominique Tremblay, greffière-trésorière

Certificat de publication de l'avis public

Tel que prévu au règlement # 2019-286 relatif aux modalités de publication des avis publics adopté, le 13 août 2019, par le conseil municipal, je, Dominique Tremblay greffière-trésorière de la Ville de Forestville, certifie par la présente que j'ai affiché, le 16 mars 2023, le présent avis public concernant le règlement # 2023-313 sur le site Internet de la Ville de Forestville et aux endroits prévus dans le règlement.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 16 mars 2023.

Original signé et versé aux archives

Dominique Tremblay, greffière-trésorière